

VANUATU

Date des élections: 2 novembre 1983

But de la consultation

Election des membres du Parlement pour la première fois depuis l'accession à l'indépendance en juillet 1980*.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Vanuatu comprend 39 membres élus pour **4** ans.

Système électoral

Tout citoyen âgé de 18 ans révolus est autorisé à voter dans la circonscription de sa résidence habituelle. Les listes électorales sont établies tous les ans à l'échelon du district.

Sont éligibles au Parlement les électeurs de 25 ans au moins. Ne sont pas éligibles les faillis non réhabilités, les malades mentaux et les personnes condamnées à une peine de prison. Le mandat parlementaire est incompatible avec celui de Président de la République, les fonctions de juge ou de magistrat, de fonctionnaire, de membre de la police, du Conseil national des Chefs et de l'enseignement.

Les candidats doivent être appuyés par cinq électeurs au moins de leur circonscription et doivent déposer une caution de 10000 Vatu (environ US\$100) qui est remboursée au candidat s'il obtient au moins 5% des voix exprimées dans sa circonscription.

Les membres du Parlement sont élus dans les 14 circonscriptions suivant un système combinant divers éléments dont la représentation proportionnelle pour assurer une représentation équitable des différentes formations et opinions politiques. En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les précédentes élections législatives avaient eu lieu en novembre 1979, avant l'indépendance; lors de ce scrutin, le Vanuaaku Pati (VP) à majorité anglophone avait obtenu 26 sièges, soit deux fois plus que le Parti fédéral des Nouvelles-Hébrides, alliance des partis à prédominance francophone*.

Aux élections de 1983, le parti VP au pouvoir, sous la conduite du Premier Ministre Walter Lini, présentait à nouveau le plus grand nombre de candidats. Son principal concurrent était la coalition formée par l'Union des partis modérés (UMP) et le Parti de l'alliance

• Voir *Chronique des élections et de l'évolution parlementaires XV (1980-1981)*, pp. 30-31.

indépendante de Vanuatu (**VIAP**). Au cours de la campagne, le Père Lini, pasteur anglican, a accusé les partis de l'opposition de recevoir des fonds de l'étranger pour les aider à remporter des sièges.

Le jour du scrutin, le VP a été reconduit avec une majorité légèrement réduite. Le 21 novembre, le Parlement a réélu le Premier ministre sortant qui a annoncé la composition de son Cabinet le lendemain.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Parlement

Nombre d'électeurs inscrits.	44 726	
Votants.	44166	(98,7%)
Bulletins blancs ou nuls.	551	
Suffrages valablement exprimés.	43615	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Nombre de sièges
Vanuaaku Pati (VP).	31	24313	24
Union des partis modérés (UMP).	25	12806	13
Parti de l'alliance indépendante (VIAP).	15	1513	
Nagriamel.	4	1254	1
Parti de la Mélanésie française.	1	1014	1
			39

2. Répartition des membres du Parlement suivant le sexe

Hommes	39
Femmes	
	19 ~